

Conseil Municipal

LES MOUSSIÈRES

Procès-verbal
Séance du 25 mars 2024

Le Conseil Municipal de la commune LES MOUSSIÈRES s'est réuni, en session ordinaire, à 20h00 au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian ROCHET, Maire.

<u>Présents :</u>	Gaétan DUSSOUILLEZ – Thomas GRENARD - Raphaël GROSSIORD – Sandra GROSTABUSSIAT - Sylvie GROSTABUSSIAT – Joris MALLAMACI – Florent MILLET - Christian ROCHET – Jean-Michel TERRIER
<u>Excusés :</u>	
<u>Secrétaire</u>	Sylvie GROSTABUSSIAT

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour suivant est approuvé à l'unanimité :

- APPROBATION PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2024
- COMPTE ADMINISTRATIF, COMPTE DE GESTION, AFFECTATION DE RÉSULTAT : BUDGET « COMMUNE »
- COMPTE ADMINISTRATIF, COMPTE DE GESTION, AFFECTATION DE RÉSULTAT : BUDGET « ASSAINISSEMENT »
- TAXES DIRECTES LOCALES
- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
- PRIX DE L'ABONNEMENT ET DE LA CONSOMMATION D'EAU : BUDGET « ASSAINISSEMENT »
- AUTORISATION TEMPORAIRE UTILISATION DOMAINE PUBLIC PAR UN FOOD TRUCK ET TARIFICATION UTILISATION BORNE COFFRET FORAIN
- DEVIS SUEZ CRÉATION 2 POTEAUX INCENDIE
- PROPOSITION RENOUVELLEMENT CARTE AVANTAGES JEUNES 2024-2025
- CHOIX DES ENTREPRISES POUR TRAVAUX DE RÉNOVATION « LA CURE »
- PROPOSITION ADHÉSION A L'ASSOCIATION NATIONALE DES ÉLUS DE LA MONTAGNE
- PRISE ACTE BILAN ACTIVITÉ 2023 DU SYNDICAT MIXTE DU PNR
- DEMANDE DE CONTRIBUTION VOLONTAIRE AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN AUX COMMUNES POUR LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ ET POUR LA VALORISATION DES AMÉNITÉS RURALES (FRACTION PNR)
- QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

2. NOMINATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Est nommée Sylvie GROSTABUSSIAT comme secrétaire de séance.

3. APPROBATION PROCÈS-VERBAL DU 26 FEVRIER 2024

Le procès-verbal du 29 février 2024 est adopté à l'unanimité.

4. Compte Administratif, compte de gestion, affectation de résultat : Budget « Commune »

- COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Monsieur le Maire commente le compte administratif 2023 du budget « commune » :

		Budget primitif 2023	Compte administratif 2023
RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
013	Atténuation de charges		318.46€
70	Produits de gestion courante	58 584.51€	61 305.66€
73	Impôts et taxes	17 044.87€	5 536.87€
731	Fiscalité locale	145 228.00€	159 997.40€
74	Dotations et subventions	46 332.00€	53 210.02€
75	Autres produits de gestion courante	34 040.00€	66 184.73€
76	Produits financiers		3.04
77	Produits exceptionnels		
042			
002	Excédent de fonctionnement		
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		301 229.38€	346 556.18€
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
011	Charges à caractère général	134 033.53€	100 616.94€
012	Charges de personnel	55 239.00€	54 352.34€
014	Atténuation de produits	3 190.00€	2 390.00€
65	Autres charges de gestion courante	96 845.10€	71 658.72€
66	Charges financières	6 921.75€	6 401.75€
67	Charges exceptionnelles		
023	Virement en investissement	5 000.00€	
042	Opérations d'ordre entre section		
TOTAL DES DEPENSES		301 229.38€	235 419.75€

		Budget primitif 2023	Compte administratif 2023
RECETTES D'INVESTISSEMENT			
10	Dotations Fonds divers Réserves	49 394.95€	48 060.55€
1068	Dotations Fond divers Réserves		
13	Subventions d'investissement	39 487.00€	14 779.85€
16	Emprunts et dettes assimilées	65 598.52€	460.00€
165	Dépôts et cautionnements reçus		
021	Virement de la section fonctionnement	5 000.00€	
45421			2 784.00€
041	Opérations patrimoniales		
	RAR		
Total des recettes d'investissement		159 480.47€	66 084.50€
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	29 012.49€	
13	Subventions d'investissement		
16	Remboursement d'emprunts	23 859.00€	22 858.03€
20	Immobilisations incorporelles	1 500.00€	
204	Subvention d'équipement versées		
21	Immobilisations corporelles	90 108.98€	39 455.21€
23	Immobilisations en cours	15 000.00€	
020	Dépenses imprévues		
040	Opérations d'ordre entre sections		
041	Opérations patrimoniales		
	RAR		
Total des dépenses d'investissement		159 480.47€	62 313.24€

Suite à cette présentation, le Maire est invité à quitter la salle pour laisser le Conseil s'exprimer et donner acte de la présentation faite du compte administratif 2023. Le compte administratif est mis au vote par Mme Sandra GROSTABUSSIAT. Le Maire revient ensuite dans la salle du conseil municipal.

- *A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal approuve le compte administratif 2023 pour le budget « commune ».*

- COMPTE DE GESTION 2023

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion permet ensuite de mettre en parallèle les chiffres du compte administratif avec ceux issus du compte de gestion de la commune qui a été établi par Monsieur Jérôme FABING, directeur départemental des finances publiques. L'ensemble est cohérent.

- ➔ *A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal approuve le compte de gestion 2023 pour le budget « commune ».*

- AFFECTATION DES RESULTATS

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que le résultat de clôture de l'exercice 2023, en cumulé, a généré :

Un excédent de fonctionnement de : 111 136.43€
 Un excédent d'investissement de : 3 771.26€

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat comme suit :

- La somme de 25 241.23€ sera affecté au D 001
- La somme de 85 895.20€ sera affecté au R 002
- La somme de 25 241.23€ sera affectée au 1068

5- BUDGET « ASSAINISSEMENT » : COMPTE ADMINISTRATIF, COMPTE DE GESTION, AFFECTATION DU RESULTAT

- COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Monsieur le Maire commente le compte administratif :

		Budget primitif 2023	Compte administratif 2023
RECETTES D'EXPLOITATION			
002	Excédents antérieurs reportés		
70	Ventes produits fabriqués, prestations de services, marchandises	68 924.14€	81 626.44€
74	Dotations et participations	17 000.00€	
77	Produits exceptionnels	801.00€	
042	Opération d'ordre entre section	41 859.00€	41 859.00€
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION		128 584.14€	123 485.44€
DEPENSES D'EXPLOITATION			
002	Déficit reporté	3 902.88€	
011	Charges à caractère général	56 221.26€	56 079.75€
012	Charges personnels et frais assimilés	7 950.00€	6 674.29€
66	Charges financières	7 033.60€	6 858.29€
022	Dépenses imprévues de fonctionnement		
042	Opérations d'ordre entre sections	51 106.40€	51 106.40€
023	Virement en investissement	2 370.00€	
022	Dépenses imprévues		
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION		128 584.14€	120 718.73€

		Budget primitif Et DM 2023	Compte administratif 2023
RECETTES D'INVESTISSEMENT			
001	Excédent antérieur reporté		
10	Dotations fonds divers réserves		
106	Dotations Fonds divers réserves		
13	Subvention d'investissement	30 000.00€	
16	Emprunts et dettes assimilés	6 000.00€	
021	Virement de la section exploitation	2 370.00€	
040	Opérations d'ordre entre sections	51 106.40€	51 106.40€
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		89 476.40€	51 106.40€
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
16	Emprunts et dettes assimilés	12 066.71€	12 066.71€
21	Immobilisations incorporelles	29 799.02€	15 641.77€
020	Dépenses imprévues	1 000.00€	
040	Opérations d'ordre entre sections	41 859.00€	41 859.00€
001	Déficit d'investissement reporté de N-1	4 751.67€	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		89 476.40€	69 567.48€

Suite à cette présentation, le Maire est invité à quitter la salle pour laisser le Conseil s'exprimer et donner acte de la présentation faite du compte administratif 2023. Le compte administratif est mis au vote par Sandra GROSTABUSSIAT. Le Maire revient ensuite dans la salle du conseil municipal.

→ *A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal approuve le compte administratif 2023 pour le budget « assainissement ».*

- *COMPTE DE GESTION 2023*

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion permet ensuite de mettre en parallèle les chiffres du compte administratif avec ceux issus du compte de gestion de la commune qui a été établi par Monsieur Jérôme FABING, directeur départemental des finances publiques L'ensemble est cohérent.

→ *A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal approuve le compte de gestion 2023 pour le budget « assainissement ».*

- *AFFECTATION DES RESULTATS*

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que le résultat de clôture de l'exercice 2023 a généré :

- un déficit d'exploitation de : 1 136.17 euros
- un déficit d'investissement de : 23 212.75 euros

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat comme suit :

- La somme de 1 136.17 € sera affectée au compte D002
- La somme de 23 212.75 € sera affectée au compte D001 investissement

6- TAXES DIRECTES LOCALES

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de références, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté depuis 2023. Cette taxe, ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux pour 2024.

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- Taxe d'habitation : 12.96%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 46.13%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 45.69%

DIT que la recette en résultant est inscrite au budget principal, chapitre 73.

7. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes aux associations :

- ✚ Amicale des Sapeurs-pompiers : 1 292.00€
- ✚ Amicale Sportive des Moussières : 300€
- ✚ SIVOS Bellecombe-Les Molunes-Les Moussières : 50€

Les crédits ont été prévus au BP 2024, article 6574.

8. TARIFS – FACTURATION ASSAINISSEMENT

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 18 novembre 2008, décidant :

- Prime fixe annuelle : 125.00€ par logement
- Mètre cube d'eau consommé : 1.82€
- Pour les laiteries des exploitations agricoles, la consommation prise en compte pour la redevance, sera un forfait de 1.5m3 d'eau par vache laitière et par an. Les exploitants devront communiquer le chiffre avant chaque facturation.

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'augmenter, à compter du 1^{er} avril 2024 :

- De 8% la prime fixe annuelle soit 135.00€ par logement
- De 8% le mètre cube d'eau consommé soit 1.97€

9. BUDGET « COMMUNE »

Monsieur le Maire procède à la lecture des recettes et des dépenses de fonctionnement et d'investissement en les commentant :

		BP 2023	Budget primitif 2024
o FONCTIONNEMENT			
Recettes			
R002	Excédent antérieur reporté		85 895.20€
70	Produits des services	58 584.51€	12 294.00€
73	Impôts et taxes	17 044.87€	18 610.39€
731	Fiscalité locale	145 228.00€	147 152.00€
74	Dotations et participations	46 332.00€	47 924.00€
75	Autres produits de gestion courante	34 040.00€	29 000.00€
77	Produits exceptionnels		
Total des recettes de fonctionnement		301 229.38€	340 929.59€
Dépenses			
011	Charges à caractère général	134 033.53€	145 980.59€
012	Charges de personnel	55 239.00€	57 065.00€
014	Atténuation de produits	3 190.00€	2 390.00€
022	Dépenses imprévues fonctionnement		
65	Autres charges de gestion courante	96 845.00€	94 004.00€

66	Charges financières	6 921.75€	6 490.00€
67	Charges exceptionnelles		
042	Dotation aux amortissements		
023	Virement en investissement	5 000.00€	35 000.00€
Total des dépenses de fonctionnement		301 229.38€	340 929.59€
o INVESTISSEMENT			
Recettes			
R001	Excédent antérieur reporté		
021	Virement de la sect fonctionnement	5 000.00€	35 000.00€
1068	Excédent fonctionnement capitalisé		
10	Dotations fonds divers et réserves	49 394.95€	29 279.23€
13	Subventions d'investissement	39 487.00€	128 263.00€
16	Emprunts et dettes assimilées	65 598.52€	51 093.00€
165	Dépôt et caution		1 000.00€
040	Opérations d'ordre		
041	Opérations patrimoniales		
	RAR		
Total des recettes d'investissement		159 480.47€	244 635.23€
Dépenses			
001	Déficit	29 012.49€	25 241.23€
041	Opérations patrimoniales		
16	Remboursement d'emprunts + caution	23 859.00€	24 046.00€
20	Immobilisations incorporelles	1 500.00€	1 500.00€
204	Subv éqmpts versés (sauf opérations)		
21	Immobilisations corporelles	90 108.98€	178 848.00€
23	Immobilisations en cours	15 000.00€	15 000.00€
020	Dépenses imprévues		
040	Opérations ordre entre section		
	RAR		
Total des dépenses d'investissement		159 480.47€	244 635.23€

Monsieur le Maire procède au vote par chapitre en fonctionnement et par opération en investissement.

Il invite les membres du Conseil municipal à approuver le budget primitif 2024 de la commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- o Section de fonctionnement : 333 640.59€
- o Section d'investissement : 244 635.23€

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal approuve budget primitif 2024 pour la commune.

10. BUDGET « ASSAINISSEMENT »

Monsieur le Maire procède à la lecture des recettes et des dépenses d'exploitation et d'investissement en les commentant :

		Budget 2023	Budget primitif 2024
o EXPLOITATION			
Recettes			
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	68 924.14€	86 364.19€
74	Dotations et participations	17 000.00€	17 000.00€
77	Produits exceptionnels	801.00€	801.00€
042	Opérations d'ordre entre sections	41 859.00€	42 484.79€
002	Excédent antérieur reporté		
Total des recettes d'exploitation		128 584.14€	146 649.98€
Dépenses			
002	Déficit reporté	3 902.88€	1 136.17€
011	Charges à caractère général	56 221.66€	60 211.00€

012	Charges de personnel	7 950.00€	7 000.00€
022	Dépenses imprévues		1 000.00€
023	Virement en investissement	2 370.00€	10 000.00€
042	Opérations d'ordre entre sections	51 106.40€	52 670.58€
66	Charges financières	7 033.60€	6 029.26€
67	Charges exceptionnelles		8 602.97€
Total des dépenses de fonctionnement		128 584.14	146 649.98€
o INVESTISSEMENT			
Recettes			
001	Solde d'exécution d'inv. Report.		
021	Virement de la section fonctionnement	2 370.00€	10 000.00€
040	Opérations d'ordre entre sections	51 106.40€	52 670.58€
10	Dotations Fonds divers		2 000.00€
13	Subvention d'investissement	30 000.00€	32 118.00€
16	Emprunts et dettes assimilées	6 000.00€	11 101.88€
Total des recettes d'investissement		89 476.40€	107 890.46€
Dépenses			
001	Déficit	4 751.67€	23 212.75€
020	Dépenses imprévues	1 000.00€	1 000.00€
040	Opérations d'ordre entre sections	41 859.00€	42 485.00€
16	Emprunts et dettes assimilées	12 066.71€	12 514.58€
21	Immobilisations corporelles	29 799.02€	28 678.13€
Total des dépenses d'investissement		89 476.40€	107 890.46€

Monsieur le Maire procède au vote par chapitre en exploitation et par opération en investissement.

Il invite les membres du Conseil municipal à approuver le budget primitif 2022 concernant l'assainissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- o Section d'exploitation : 146 649.98€
- o Section d'investissement : 107 890.46€

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal approuve budget primitif 2024 pour l'assainissement.

11. Autorisation, temporaire utilisation domaine public par 2 food truck et tarification utilisation borne coffret forain

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 8.6.2020 fixant les tarifs d'utilisation de la borne du coffret forain,

Vu la demande de M. TRILLAUD Jean-Luc, RR LES EMERAUDES, équipé d'un food truck, de stationner le dimanche soir sur le parking du Proxi et d'utiliser la borne du coffret forain,

Vu la demande de Madame Méghane PERRIER, propriétaire d'un food truck « Haut METS'GHANE » de stationner sur le parking du Proxi et d'utiliser la borne du coffret forain,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

CONSIDERANT qu'il est utile d'apporter un service à la population

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur TRILLAUD Jean-Luc, équipé d'un food truck, à stationner sur le domaine public « parking du Proxi », un jour par semaine, à compter du 25 septembre 2023

AUTORISE Madame Méghane PERRIER, équipé d'un food truck à stationner sur le domaine public « parking du Proxi », un jour par semaine, à compter du 1^{er} avril 2024

DIT que cet emplacement dispose d'une arrivée électrique,

DIT que cet emplacement temporaire fera l'objet d'une tarification pour l'utilisation de la borne du coffret forain selon la délibération du Conseil Municipal du 8.6.2020, à compter du 1^{er} avril 2024

12. Devis SUEZ création de 2 poteaux incendie

Considérant que la Commune souhaite se mettre en conformité avec le Règlement Départemental de Défense Extérieure contre l'Incendie, il est nécessaire d'implanter 2 nouveaux poteaux incendie sur la Commune des Moussières.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 13 décembre 2021 :

SOLLICITE dans le cadre DST Relance une subvention de l'Etat au titre de la DETR pour les travaux de création de 2 poteaux incendie aux Moussières, à hauteur de 35% du coût HT des travaux soit un montant de 3 149.89€ HT

SOLLICITE dans le cadre DST Relance une subvention de l'Etat au titre de la DST pour les travaux de création de 2 poteaux incendie aux Moussières, à hauteur de 35% du coût HT des travaux soit un montant de 3 599.87€HT,

ARRETE le plan de financement et s'engage à financer le reste à charge sur fonds propres communaux ainsi qu'il suit :

	Dépenses HT	Recettes HT
Devis SUEZ création poteau incendie Au « Pré Gallet »	4 499.84.00€ HT	Subvention DETR 40% = 3 599.87€
Devis SUEZ création poteau incendie Aux « Grands Prés »	4 499.84.00€ HT	Subvention DST 35% = 3 149.89€
Autofinancement		2 249.92€
TOTAL	8 999.68€	8 999.68€

Vu les devis de l'entreprise SUEZ :

- Pour la création d'un poteau incendie au Pré Gallet pour un montant de 4 499.84€ HT
- Pour la création d'un poteau incendie aux Grands Prés, pour un montant de 4 499.84€ HT

ENTENDU l'exposé de Monsieur Christian ROCHET, Maire

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de réaliser ces travaux pour la mise en conformité avec le Règlement de Défense Extérieure contre l'Incendie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTE les devis de l'entreprise SUEZ :

- Pour la création d'un poteau incendie au Pré Gallet pour un montant de 4 499.84€ HT
- Pour la création d'un poteau incendie aux Grands Prés, pour un montant de 4 499.84€ HT

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

13. Proposition renouvellement carte avantages jeunes 2024-2025

Monsieur le Maire fait part des tarifs pour 2024 concernant les « Cartes Avantages Jeunes du Jura », proposées par le Conseil Général du Jura :

- o Vendues 10€ dans les points de vente publics
- o Achetées 9€ par la commune qui a le choix de les revendre ou de les donner.

→ **A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal souhaite renouveler son opération « Cartes Avantages Jeunes du Jura », acheter les cartes et les offrir aux jeunes sous conditions (s'inscrire en mairie avant le 24 mai 2024, être âgé de 6 ans minimum, être scolarisé)**

14. Choix des entreprises pour travaux de rénovation « La Cure »

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 13 novembre 2023 :

- **SOLLICITE** une subvention de l'Etat au titre de la DETR pour les travaux de mise en conformité et d'économie d'énergie, de l'appartement communal sise 6 rue de Saint-Claude aux Moussières, à hauteur de 35% du coût HT des travaux soit un montant de 12 051.18€ HT,
- **SOLLICITE** dans le cadre DST Relance une subvention de l'Etat au titre de la DST pour les travaux de mise en conformité et d'économie d'énergie, de l'appartement communal sise 6 rue de Saint-Claude aux Moussières, à hauteur de 20% du coût HT des travaux soit un montant de 6 886.39€HT,
- **SOLLICITE** la Communauté de Communs Haut-Jura Saint-Claude au titre du fonds de concours, pour les travaux de mise en conformité et d'économie d'énergie, de l'appartement communal sise 6 rue de Saint-Claude aux Moussières, d'un montant de 8 000€HT,
- **ARRETE** le plan de financement et s'engage à financer le reste à charge sur fonds propres communaux ainsi qu'il suit :

	Dépenses HT	Recettes HT
Devis Peinture Color : isolation, peinture	8 512.00€	Subvention DETR 35% = 12 051.18€
Devis Vincent NICOLET :		Subvention DST 20% = 6 886.39€
- Menuiseries	3 399.88€	
- Isolation et parquet chambre, couloir	5 950.37€	
- Isolation des combles	15 940.68€	
Devis PORTIGLIATTI	629.00€	Fonds de concours CCHJSC : 8 000€
	34 431.93€ HT	Sous total subvention =26 937.57 €
Autofinancement 3/5 Les Moussières (34 431.93-26 937.57= 7 494.36€ 7494.36*3/5=4 496.62€		Commune Bellecombe 2/5 = 2997.74€ Si total subv. accordées est 26 937.57€
TOTAL	34 431.93€ HT	34 431.93€ HT

Vu les devis reçus en Mairie :

- Pour l'isolation des pièces et peinture, de l'entreprise PEINTURE COLOR, pour un montant de 8 512.00€ HT soit 10 214.00€ TTC,
- Pour le remplacement des menuiseries extérieures, de l'entreprise NICOLET Charpente, pour un montant de 3 399.88 € HT soit 4 079.86€ TTC
- Pour l'isolation et parquet chambre et couloir, de l'entreprise NICOLET Charpente, pour un montant de 5 950.37€ HT soit 7 140.44€ TTC
- Pour l'isolation des combles, de l'entreprise NICOLET Charpente, pour un montant de 15 940.68€ HT soit 19 128.82€ TTC
- Pour la mise aux normes électriques, de l'entreprise PORTIGLIATTI pour un montant de 629.00€ HT soit 691.90€ TTC

ENTENDU l'exposé de Monsieur Christian ROCHET, Maire

CONSIDERANT que la Commune souhaite louer l'appartement, il est donc est nécessaire de réaliser ces travaux de mise en conformité et d'économie d'énergie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTE les devis :

- Pour l'isolation des pièces et peinture, de l'entreprise PEINTURE COLOR, pour un montant de 8 512.00€ HT soit 10 214.00€ TTC,
- Pour le remplacement des menuiseries extérieures, de l'entreprise NICOLET Charpente, pour un montant de 3 399.88 € HT soit 4 079.86€ TTC
- Pour l'isolation et parquet chambre et couloir, de l'entreprise NICOLET Charpente, pour un montant de 5 950.37€ HT soit 7 140.44€ TTC

- Pour l'isolation des combles, de l'entreprise NICOLET Charpente, pour un montant de 15 940.68€ HT soit 19 128.82€ TTC
- Pour la mise aux normes électriques, de l'entreprise PORTIGLIATTI pour un montant de 629.00€ HT soit 691.90€ TTC

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

15. Proposition adhésion à l'Association Nationale des Elus de la Montagne

L'association nationale des élus de la montagne (ANEM), créée en 1985, représente les collectivités de montagne (communes, intercommunalités, départements, régions) auprès des pouvoirs publics pour obtenir la mise en œuvre d'une politique de développement de ces territoires, comme l'engagement en a été pris dans la loi Montagne.

L'ANEM travaille par ailleurs avec toutes les associations d'élus ainsi qu'avec tous les organismes associatifs et socioprofessionnels de la montagne et contribue à assurer la synergie des efforts, jouant ainsi un rôle pivot pour fédérer les montagnards et défendre l'avenir des territoires et des populations de montagne.

L'ANEM a statutairement pour objectif de faire reconnaître pleinement l'identité montagnarde, de mieux faire comprendre et prendre en compte sa spécificité, de réduire les disparités, de renforcer la solidarité nationale à l'égard de ces territoires.

La commune étant classée en zone de montagne, son adhésion à l'ANEM est possible.

L'adhésion donne lieu à une cotisation annuelle comportant une part fixe et une part variable qui est fonction de la population et du nombre de résidences secondaires, (soit pour Les Moussières un montant de 109.40€)

Le Conseil municipal,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales
Vu le classement en zone de montagne de la commune,
Vu le courrier et l'appel à cotisation de l'ANEM

Considérant l'intérêt pour la commune de faire entendre sa spécificité montagnarde auprès des pouvoirs publics, d'apporter ses réflexions pour trouver ses solutions durables à ses problématiques et de bénéficier d'une expertise spécifique ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Article 1 : DECIDE d'*adhérer* à l'Association nationale des élus de la montagne

Article 2 : DECIDE d'*inscrire* chaque année les crédits nécessaires correspondant à la cotisation annuelle de la commune

Article 3 : *DIT* que pour l'année 2024, le montant de la cotisation s'élève à 109.40€

Article 4 : AUTORISE le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

16. Prise acte bilan activité 2023 du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Haut-Jura

Vu le rapport d'activités 2023.

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

PREND ACTE du rapport d'activités du Parc Naturel du Haut-Jura pour l'année 2023.

DIT que ce rapport est tenu à la disposition du public, les jours et heures d'ouverture du secrétariat de mairie, jusqu'à la fin d'année 2024.

17. Demande de contribution volontaire au titre de la Dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité et pour la valorisation des aménités rurales (Fraction PNR)

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide de reporter ce point à l'ordre du jour du prochain conseil municipal. M. Jean-Michel TERRIER se renseignera auprès du PNR.

18. Questions et informations diverses

- Les WC publics seront réparés prochainement
- M. le Maire informe que Madame la Sous-Préfète est venue vendredi aux Moussières : visite de la Commune et information des différents projets.
- M. le Maire informe de la rencontre avec M. BRAJON, chargé de mission territorial avec Mme VILLEMONT-TEX, chargé de projet Villages d'Avenir :
 - Dossier prioritaire « projet 4 saisons » en collaboration avec le commissariat de massif et le PNR
 - Rénovation énergétique des logements :
 - Projet de lotissement
- M. le Maire fait part de la demande reçue de Mme Fabienne Mouy de louer le local au-dessus de la Marie suite au départ de M. Mathieu GIRARDOT, pour exercer son activité de kinésologue.

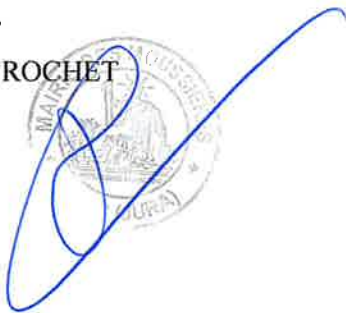
Le Conseil Municipal, ne se prononce pas à ce jour et vont étudier les possibilités pour ce local.

- M. le Maire fait part de l'envoi de plans du Chef de centre Anthony GROSTABUSSIAT pour un projet d'agrandissement de la caserne des Moussières : le centre actuel serait aménagé pour les SP et l'agrandissement serait uniquement pour les véhicules.
Un centre unique serait la meilleure solution pour garantir un service de secours sur le secteur, Anthony GROSTABUSSIAT a transmis un plan avec la position des Sapeurs-pompiers en fonction de leurs disponibilités.
- M. Le Maire informe du dépôt d'un certificat d'urbanisme par M. Arnaud MERCIER pour ses 2 parcelles
- M. Thomas GRECARD demande si la Commune a eu un retour de la demande des perches de sapin pour les pistes de ski de fond.
- M. le Maire informe qu'avec Thomas GRECARD et Florent MILLET, ils iront à la Mairie de Coyrière pour organiser la cérémonie des Fournets.

Séance levée à 22h45.

Le Maire,

Christian ROCHET

A blue ink signature of Christian ROCHET, written over a circular official stamp of the Municipality of Moussières.

La secrétaire de séance,

Sylvie GROSTABUSSIAT

A blue ink signature of Sylvie GROSTABUSSIAT.